

ERASMUS + : enseignement et formation professionnelle

1. Mobilité formation professionnelle

Apprenants : 18-34 ans, diplômés de l'enseignement et de la formation professionnelle

Enseignants et personnels des organismes de formation

Toute organisation publique ou privée de la formation professionnelle ou de l'éducation

Candidature individuelle ou dans le cadre d'un consortium

Projet : public cible, objectifs, secteur, entreprise et pays d'accueil

Apprenants : stage de 2 semaines à 12 mois, par convention de stage

Enseignants et personnels : missions d'enseignement ou périodes de formation, de 2 jours à 2 mois

Dépôt des dossiers auprès de l'Agence Erasmus +

2. Partenariats stratégiques (coopération) :

- pratiques innovantes, collaboration avec des entreprises, nouveaux outils d'apprentissage, etc

projets de 2 à 3 ans

Ouverts à tout type d'organisation des secteurs de l'éducation, formation, jeunesse, socio-économique (établissements scolaires, associations de parents, d'enseignants, entreprises, partenaires sociaux, CIO, collectivités, associations diverses, bibliothèques, musées, etc

Minimum 3 organisations de 3 pays

Dépôt candidatures auprès Agence Erasmus + avant fin mars

3. Alliances sectorielles (coopération sectorielle) :

2 principes : innovation et impact

projets de grande envergure

secteurs éligibles : textile, habillement, cuir, commerce, fabrication avancée, TIC, éco-innovation, économie culturelle et créative

actions possibles : études de besoins, formations

Projets de 2 à 3 ans

Minimum 9 organisations de 3 pays dont au moins dans chaque pays : une entité d'enseignement professionnel, un expert du secteur concerné, une entité de régulation des systèmes d'éducation

Subvention de 700 000 € à 1 million €

Gérées directement par Agence Executive